

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

ÉDITORIAL

Face au bloc bourgeois

La date fatidique approche, les experts ès sondages et autres spécialistes en prévisions électorales vivent leur heure de gloire, les candidat-e-s nous sourient de façon plus ou moins convaincante du haut des affiches. Nous suivons des débats pré-formatés aux canons du petit écran ou autres contraintes rédactionnelles de presse écrite, sans parler des logorrhées aériennes de micros de radio installés en bordure d'un quai de gare. Bref, la campagne bat son plein.

Ces effets de manche ne sauraient dissimuler l'avancement impitoyable du rouleau compresseur de la droite bourgeoise. La polarisation ne cesse de s'accroître tandis que la politique du compromis devient compromettante. Il suffit de rappeler que, lors de la législature passée, bien des prédicateurs de la soi-disant «coalition de la raison» – regroupant socialistes «modérés», démocrate-chrétiens «à fibre sociale» et autres radicaux «éclairés» – ont dû déchanter. Lourdemment.

Sur les dossiers essentiels, l'union de la droite a été de granite. En matière de finances publiques, d'assurances sociales et de politique migratoire, le bloc bourgeois s'est montré intraitable. Pour ses ténors, la Suisse sera de droite ou ne sera pas.

Se pose alors une double exigence pour la gauche de ce pays: d'une part, renforcer les mobilisations contre l'évolution en cours, dans la rue, sur les lieux de travail et d'étude et par la voie de la démocratie directe. D'autre part, ne pas disperser les forces lors du scrutin du 19 octobre. Aucune voix à droite doit être notre mot d'ordre. Chaque suffrage compte.

Réd.

PHOTO K. SUTTER



DOSSIER

Retraites: réplique à la droite

La proposition de Pascal Couchepin visant un relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans voire davantage dans un avenir proche est encore dans les esprits, tout comme l'attitude scandaleuse des assureurs privés en matière de gestion des caisses de pension. S'y ajoute la 11^{ème} révision de l'AVS, inacceptable à plusieurs égards. La droite suisse s'en prend donc directement à un des piliers de la paix sociale dans notre pays. Après l'assurance-chômage, c'est la principale assurance sociale qui se retrouve dans la ligne de mire des ténors du libéralisme et du moins d'Etat. A gauche, nous ne pouvons laisser faire.

Dans ce numéro, *Pages de gauche* propose une série d'articles qui répliquent au catastrophisme mensonger des partis bour-

geois et font un survol des contre-réformes en cours. Ainsi, une lumière critique est jetée sur l'argument démographique utilisé par ceux qui entendent démanteler nos assurances sociales. Par ailleurs les projets de la droite argentine et européenne sont passés en revue. Un article revient sur l'histoire de l'AVS en insistant sur différentes problématiques qui caractérisent encore aujourd'hui le débat. Parallèlement, le socialiste Stéphane Rossini et la syndicaliste Rita Schiavi proposent des perspectives de gauche au débat actuel sur les retraites d'un point de vue politique et syndical. En effet, il est temps que la gauche suisse passe à l'offensive sur cette question cruciale.

> Suite du dossier en pages 5 à 12

Intégration scolaire des élèves handicapé-e-s: inverser la logique

Actuellement, dans la plupart des cantons romands, le principe est le suivant: un-e élève qui souffre de handicaps n'est pas, a priori, intégré-e dans la scolarité publique et obligatoire. Il incombe aux parents et aux professionnel-le-s de la santé qui les accompagnent de démontrer que l'enfant a les capacités de s'intégrer dans le système scolaire traditionnel.

Pourtant, les handicaps, compris comme la conséquence sociale des déficiences et des limites de capacités d'une personne, sont largement tributaires du milieu physique ou social et ils varient dans l'espace et le temps. Dans cette perspective les handicaps peuvent être réduits lorsque les obstacles physiques ou sociaux de l'environnement sont atténués ou supprimés et que des facilitateurs (appuis techniques ou humains, autrement dit des adaptations) sont mis en place.

Une telle approche devrait nous conduire à constater que les handicaps ne sont pas réservés aux personnes souffrant de déficiences ou de limites de capacités: nous sommes tou-te-s confronté-e-s un jour ou l'autre à des situations qui réduisent notre participation sociale, qui nous handicapent. Par conséquent, une deuxième évidence s'impose: nous pouvons aussi tou-te-s agir pour diminuer les obstacles physiques, psychologiques ou sociaux qui handicapent la vie de nos concitoyen-ne-s.

L'intégration doit être une adaptation réciproque, qui conduit au renforcement de la participation sociale de la personne souffrant de limites de capacité et qui a pour but de diminuer ses handicaps en lui permettant de jouer des rôles sociaux attendus dans un milieu donné, grâce à des aides et des aménagements physiques et sociaux de son environnement.

Dans le cadre de l'enseignement public, cela signifie que les handicaps dont souffre un-e enfant peuvent être largement diminués à condition qu'une volonté réciproque d'intégration existe. Cela implique fatalement un renversement de l'approche: l'enfant en âge de scolarité est avant tout un élève, qui a droit à l'enseignement et pour qui il est peut-être nécessaire d'effectuer des aménagements de l'environnement afin de diminuer ses handicaps.

En cette année européenne des personnes handicapées, les associations de personnes handicapées et des parents et ami-e-s de personnes handicapées s'engagent pour inverser la logique: l'enseignement est, a priori, un droit pour tout enfant en âge de scolarité, même si, dans certaines situations, une adaptation réciproque, plus ou moins intense, est véritablement nécessaire. L'intégration doit devenir la norme: l'exception n'est envisageable que lorsqu'il est démontré que l'intégration n'est pas bénéfique. CK

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

Abonnement annuel : Fr. 39.-
Abonnement de soutien : Fr. 100.-

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat :

Case postale 3567, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction :

Cesla Amarelle (CAm), Carole-Anne Kast (CK), Oran McKenzie (OMK), Philippe Mivelaz (PhMi), Philipp Müller (PhMü), Yves Steiner (YS), Christian Vullioud (CV).

Comité :

Arnoud Bouverat, Michel Cambrosio, Nils de Dardel, Dan Gallin, Valérie Garbani, Lyonel Kaufmann, Stéphanie Lammer, Kevin Luximon, André Mach, Pierre-Yves Maillard, Stéphane Montangero, Eric Peytremann, Stéphane Rossini, Gianni Schneider, Alberto Velasco.

Collaboration permanente:

Anouk Henry, Grégoire Junod, Alexandre Mariéthoz, Géraldine Savary, Séverine Tys Claude Vaucher.

Maquette :

Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:

Christian Vullioud, Le Sentier.

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- 1 Face au bloc bourgeois
- 2 Intégration scolaire des élèves handicapé-e-s: inverser la logique
- 3 Electricité: qu'elle est belle la modernité libérale!
- 4 Paquet fiscal: La recette pour de grandes pertes
- 5 à 12 Dossier:
Retraites: réplique à la droite
- 13 La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration
- 14 La Suisse a déjà raté son Sommet Mondial sur la Société de l'Information
- 15 Humeur
- 15 Ils l'ont dit...
- 16 La dernière
- 16 Agenda



Electricité: qu'elle est belle la modernité libérale!

Les experts tenaient les pannes de courant californiennes pour exceptionnelles. A l'heure où toute l'Europe y est confrontée dans un contexte de libéralisation, il devient urgent de poser en Suisse les bases d'un monopole de l'approvisionnement électrique.

Pierre-Yves Maillard,
Conseiller national, Lausanne

Jusqu'à la lie ! Il est long et amer le fond de la coupe pour les partisans de la libéralisation des marchés énergétiques. Pannes gigantesques aux USA, en Grande Bretagne, en Suède, au Danemark, en Algérie, en Italie, explosion des prix en Norvège (le pays-modèle de l'Office fédéral de l'énergie !), mais aussi en Allemagne (+28% depuis 2001), en Finlande (+33% depuis 2002), en Suède (+21,5% depuis 2002), en Espagne (+ 11,7%, depuis 2002), bref partout où les mécanismes de marché ont remplacé ceux de la planification et du service public (source: nusconsulting.com). A Zurich en revanche, devant l'augmentation du bénéfice des EWZ, les autorités démocratiquement élues viennent de décider une baisse de plus de 15% des tarifs pour l'ensemble des consommateurs.

LA VÉRITÉ EST TOUJOURS AILLEURS

Devant l'importance de

l'enjeu et la taille de l'échec, les «modernistes» font face avec la mauvaise foi du désespoir. Jamais ils n'admettront avoir précipité les économies développées dans une situation de fragilité invraisemblable. Alors, on finasse, on s'interroge, on insinue: la libéralisation ne serait peut-être pas encore allée assez loin (Staline disait bien que les défauts du communisme étaient dus à l'insuffisance de communisme); un arbre serait tombé dans une vallée alpine (cela expliquerait pourquoi on mange à la bougie à Syracuse); tout ça serait la faute à la «vétusté» des vieilles lignes étatiques; peut-être aussi un peu aux écolos; et puis n'y aurait-il pas un peu de Al Quaidà là-dedans?

LA PANNE, UNE INVENTION LIBÉRALE

C'est pathétique. L'explosion des prix et la multiplication des pannes sont arrivées après la libéralisation et y trouvent leur cause. La logique industrielle qui contraignait à garder toujours en réserve des capacités de production pour pallier les pannes ou les

aléas climatiques était possible dans un régime de monopole public. Elle a volé en éclats avec l'ouverture des marchés. Dans un marché libre, quel acteur est-il assez fou pour garder des capacités de production en réserve, alors que son concurrent fait tourner toutes ses turbines à plein régime? Et depuis quand les acteurs d'un marché libre accepteraient-ils de bon gré d'opérer dans un secteur en surcapacité chronique, synonyme de prix bas et de profits minimes? La réalité économique du marché a amené tous les producteurs à démanteler leurs capacités de production pour rapprocher dangereusement l'offre de la demande et faire augmenter ainsi les prix. Quant aux distributeurs, ils ont réduit l'entretien et la modernisation des réseaux, dans une recherche frénétique de maximisation de leurs profits.

QUAND LES PRÉTENDUES EXCEPTIONS DEVIENNENT LA NORME

La Californie n'était pas un cas à part, c'était bel et bien

l'exemple-type de l'évolution d'un marché électrique libéralisé. Les régulateurs, qui devaient garantir la qualité des prestations «au public» mieux qu'aux USA, croulent sous le travail et les critiques. C'est qu'elle n'est pas facile à domestiquer la loi de la jungle ! En Angleterre en 2002, 86'000 plaintes ont été déposées par les petits consommateurs contre les factures erronées des opérateurs; Energywatch, l'association britannique de protection des consommateurs d'électricité estime à 2 millions le nombre de ménages qui ont dû s'endetter en 2002 pour payer leur facture (source: énergie panorama, juin 2003). Enfin, pour ceux qui croyaient que le marché allait tuer le nucléaire, face à cette pénurie, tous les «tabous» écologiques sont mis sous pression.

LE CF DOIT CHANGER DE CAP

Ce fiasco total doit maintenant trouver sa traduction politique. Le Conseil fédéral doit enfin abandonner la voie de la libéralisation et prendre des initiatives visant à relancer l'investissement public dans ce secteur. Il faut à l'économie énergétique suisse un cap. Si nous n'avons pas encore vécu les affres des autres pays, les investissements dans ce secteur sont bloqués par la perspective de la libéralisation. C'est une menace pour l'avenir. En levant cette hypothèque et en redonnant aux acteurs le signal clair que des investissements à long terme peuvent être décidés sans risquer de se trouver concurrencé par un dumping sauvage en 2007, le Conseil fédéral rendrait un service à sa portée à toute l'économie nationale. La seule concession que nous pouvons faire à l'hystérie libérale européenne est un accord de transit facilitant et clarifiant les conditions de l'interconnexion continentale. Mais, ce que nous avons de plus utile et de plus précieux à offrir à l'Europe, c'est une économie électrique planifiée et publique, qui, d'une part, lui assure une production dont elle ne peut se passer et, d'autre part, lui montre qu'une alternative est possible au fanatisme libéral.

EN BREF

Il ne faut pas confondre court-jus public et long drink privé

Le marché européen de l'électricité est profitable. Alstom, géant français du secteur, vient d'ailleurs de s'offrir un déficit de 1,4 milliards d'euros, dont 690 millions de perte pour la seule division «Energie». Facture pour l'Etat français: 2 milliards d'euros. Cela dit, le «plan de sauvetage» monté entre Paris et Bruxelles sauvera l'essentiel: les créances de 25 banques étrangères auprès d'Alstom, des banques qui comptent bien se refaire via le bradage de la seule activité bénéficiaire du groupe, la division «Transmission et Distribution», à l'allemand Siemens. Le refrain: socialisation des pertes, privatisation des bénéfices.
Source: Le Monde, 23.09.2003

EN BREF

EEF: Le TF contredit le peuple

En 2000, les Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) avaient refusé d'acheminer du courant du fournisseur Watt AG à destination de deux filiales de Migros. Désavouées par la ComCo, les EEF comptaient sur le verdict du 22 septembre 2002 de la loi sur le marché de l'électricité pour clarifier la situation. Saisi de cette affaire en juin dernier, le Tribunal fédéral n'a pas hésité à ignorer le refus populaire. Craignant que cette décision ne fasse jurisprudence et refusant une ouverture anarchique du marché, les EEF demandent encore auprès du Conseil fédéral une exception à la loi sur les cartels. Entre-temps, le Canton de Fribourg adopte une Loi sur l'approvisionnement en énergie électrique qui garantit le service public et nous protège de la loi de la jungle...

Paquet fiscal: La recette pour de grandes pertes

Les partis bourgeois, tout en se lamentant sur la situation des finances de l'Etat, coupent 4 milliards aux ressources des pouvoirs publics. Conséquence: deux référendums.

Promesses électorales lancées, promesses tenues. En pleine campagne électorale, la droite a tenu à choyer son électorat en lui accordant quelques avantages fiscaux supplémentaires. Au menu, le bloc bourgeois a concocté des allègements fiscaux dans trois domaines: l'imposition des familles, l'imposition de la propriété du logement et le droit de timbre. Fidèle à lui-même, il a bien veillé à cibler les cadeaux fiscaux aux personnes les plus favorisées.

FAMILLE

Le législateur introduit des déductions fiscales pour les familles monoparentales, les frais de garde des enfants ainsi qu'un splitting partiel. 7% des contribuables, les plus riches (revenus supérieurs à 101'000 francs), bénéficieraient ainsi de 66% des allègements fiscaux. Les couples non-mariés avec enfants verront par ailleurs leur taxation augmenter. Ce volet, le plus important, occasionnera plus de deux milliards de pertes fiscales dont 855 millions pour la Confédération et 1'365 millions pour les cantons et les communes.

IMPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ

Si la droite modérée avait pour projet de supprimer l'imposition de la valeur locative, la droite la plus dure a réussi à s'octroyer en sus des déductions pour frais d'entretien d'immeuble. Le gouvernement saint-gallois n'a pas hésité à qualifier ce projet d'anticonstitutionnel; quoi de plus injuste en effet que de disposer d'allègements fiscaux sur un objet non taxé... Plus que la Confédération, ce sont cette fois-ci cantons et communes qui sont les plus perdants puisque leur manque à gagner s'élève à 1'145 millions de francs.

POLITIQUE DES CAISSES VIDES

Étalées entre 2005 et 2009, l'ensemble des mesures entraînera des pertes fiscales dépassant les 4 milliards de francs pour les pouvoirs publics, communes, cantons et Confédération confondus. En parallèle à cet allègement fiscal la droite du parlement n'a pas tardé à appeler au «moins d'Etat». Contre l'avis de la gauche, la Confédération s'est ainsi lancée dans un programme d'allègement budgétaire amputant de nombreuses presta-

tions dans tous les domaines dont les victimes seront autant les requérant-e-s d'asile que les personnes handicapées par exemple: Et Villiger de parler de symétrie des sacrifices, concept peu crédible quand on constate les cadeaux offerts aux plus riches par le paquet fiscal.

TOUS DANS LE MÊME PAQUET

Le projet d'allègement fiscal helvétique n'est pas sans rappeler quelques recettes appliquées tant en France qu'aux Etats-Unis. Leurs effets sont connus et peu réjouissants: après la réforme de l'imposition, l'Américain moyen disposera d'un revenu après impôts augmenté de 1%, la hausse sera de 4.4% pour le revenu supérieur à 1 million de dollars par an. En France, les promesses électorales de Chirac sur la baisse de l'impôt sur le revenu sont en train de se réaliser: la moitié de la baisse devrait bénéficier à 6% des ménages, les plus riches bien entendu. Une politique des plus discutables tant on ne peut saisir son fondement économique, une baisse de l'impôt sur le revenu n'influençant pas la croissance.

STRATÉGIES D'OPPOSITIONS

Là où les citoyen-ne-s français-es ou américain-e-s ne peuvent que subir les conséquences de telles politiques, le peuple suisse pourra se prononcer. Le référendum des cantons est acquis, le référendum populaire en passe d'aboutir. Le premier, ardemment souhaité et suscité par le Parti socialiste suisse, constituait un pari particulièrement risqué face aux pressions exercées par le Parti radical suisse sur ses sections cantonales. But affiché du PS Suisse: obliger les cantons à défendre leurs finances et mobiliser par avance une partie de la droite contre ces pertes fiscales, seul moyen d'espérer une victoire en votation populaire. Quant aux locataires, aux Verts et à l'extrême gauche, tardivement rejoints par le PSS, ils ont maintenu un référendum populaire afin de sensibiliser la population sur le thème.

En qualifiant d'enfer fiscal ce qui constitue un «paradis» fiscal pour les nantis, la bourgeoisie suisse s'attaque au nœud de la solidarité nationale. Que cet excès teinté d'électorisme soit sanctionné par un vote populaire en février prochain. La gauche le sait d'avance, il faudra convaincre qu'impôt rime avec solidarité: une évidence que certains ne veulent toujours pas entendre.

Réd.

CLAUDE FREY NE SE REPRÉSENTE PAS AU CN



EN BREF

Primes time

Eh oui, M. Couchepin est un battant, il sait prendre les problèmes à bras le corps. C'est pourquoi, il a délégué l'annonce des hausses de primes d'assurance-maladie à ses collègues de Santésuisse. Les augmentations de primes s'annoncent exorbitantes pour les jeunes de 19 à 25 ans. Ceux qui ont opté pour une franchise de 1500 francs devront supporter une hausse de 25% en moyenne. Heureusement, M. Couchepin n'est pas totalement absent, il a haussé la franchise et augmenté la quote-part à charge de l'assuré, réussissant à rendre plus inégal un système déjà profondément inégalitaire. Juste de quoi vous rendre malade...

Source : Comparis.ch

DOSSIER : RETRAITES : RÉPLIQUE À LA DROITE

Ils osent. Répondons!

Il a fallu une grève générale, une crise économique profonde et la deuxième guerre mondiale pour que la droite de ce pays introduise en 1946 la principale assurance sociale de Suisse, l'AVS. Au début des années 1970 – et alors que les montants des rentes n'avaient cessé d'augmenter – le système des trois piliers a obtenu l'aval du peuple. A la grande satisfaction des milieux dirigeants et des assureurs privés d'ailleurs. Peu après, le parlement a adopté une motion socialiste revendiquant l'indexation des rentes en fonction de l'évolution des salaires et des prix. L'évolution était donc globalement positive même si le droit à une retraite digne, inscrit dans la Constitution, n'était toujours pas respecté et que le financement des 2^{ème} et 3^{ème} piliers n'était basé sur aucun principe de solidarité et de redistribution des richesses.

Les photos de ce dossier ont été prises lors de la manifestation contre l'élévation de l'âge de la retraite et la réduction des rentes AVS et 2^{ème} pilier, le 20 septembre dernier à Berne.



OFFENSIVE DROITIÈRE

Aujourd'hui, la droite s'en prend au fondement même de l'assurance-vieillesse: augmentation des cotisations des salariés aux caisses de pensions, hausse de l'âge de la retraite des femmes, retraite flexible inatteignable pour les bas salaires, menace de suppression de l'indice mixte, réduction des rentes pour veuves, revendication d'un relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans. Le pèlerin de l'île de Saint-Pierre a été entendu.

Or, les prédicateurs du

démantèlement social ne prêchent pas dans le désert. Le philo-fasciste Silvio Berlusconi prône une hausse de l'âge de la retraite pour les italiens tout comme Jean-Pierre Raffarin le fait pour ses compatriotes; le seigneur de guerre Tony Blair revendique une «réforme» de la sécurité sociale en Angleterre alors que Gerhard Schröder impose la même cure aux allemands. Une perspective peu réjouissante donc pour ceux qui ont annoncé la fin de l'offensive néolibérale.

CONTRE-ATTAQUER

Face à ce constat, deux voies à suivre. Celle, d'une part, en laquelle certains dirigeants du Parti socialiste suisse semblent toujours croire et qui prétend trouver un terrain d'entente avec une «droite modérée» pourtant invisible. L'autre stratégie consiste à relever le défi lancé par le bloc bourgeois et d'occuper le terrain. Au sens physique, comme lors de la manifestation du 20 septembre passé, mais surtout en remettant de nouvelles propositions sur la table.

Trois d'entre elles méritent

d'être amplement débattues au sein de la gauche. Premièrement, l'affaiblissement du deuxième pilier, c'est-à-dire le passage d'une part substantielle du capital des caisses de pension à l'AVS. Deuxièmement, l'introduction du droit à la retraite en fonction du nombre d'années de cotisation. Enfin, la revendication de véritables retraites populaires permettant à toutes et tous une retraite digne. L'avenir de l'AVS est trop important pour rester sur la défensive.

Philipp Müller

Retraite: le long débat démographique

En 1928, le français Alfred Sauvy invente le calcul des perspectives démographiques. Il s'agit, à partir d'une structure de population observée...

6

Le droit à l'AVS: une question d'équité

En ne proposant d'aborder la 11^{ème} révision de l'AVS que sous l'angle financier, le Conseil fédéral a élevé l'âge de la retraite des femmes à 65 ans...

7

AVS: histoire d'une naissance difficile

Le 6 juillet 1947, l'assurance vieillesse et survivants était plébiscitée par le peuple: avec un taux de 80% de participation, 80% des votants acceptaient la loi...

8-9

Le système de retraite argentin au cœur de la tourmente

Annoncée comme une solution miracle, la capitalisation du système public argentin de retraite au milieu des années 90 n'a de loin pas tenu ses promesses...

10

Europe: la solidarité bat en retraite

Nous avons Couche-pin, ils ont Raffarin, Schröder ou Blair. Mêmes qualités: ils sont prêts à affronter sans compromis possible les salarié-e-s de leur pays...

11

Défendre et développer l'AVS

Le Conseiller fédéral Couchepin veut semer la panique en annonçant un démantèlement massif de l'AVS. Il souhaite élever l'âge de la retraite et abaisser les rentes...

12

DOSSIER : RETRAITES : RÉPLIQUE À LA DROITE

Retraite: le long débat démographique

Depuis l'instauration des premières assurances sociales, la démographie est utilisée pour donner des prévisions catastrophistes sur l'avenir des retraites. Plutôt que céder à cet alarmisme, une analyse sérieuse révèle l'urgence qu'il y a à instaurer une flexibilité de l'âge de la retraite.

Par Michel Oris,
Professeur ordinaire au Département d'histoire économique de l'Université de Genève

En 1928, le français Alfred Sauvy invente le calcul des perspectives démographiques. Il s'agit, à partir d'une structure de population observée, de prolonger les tendances de mortalité et natalité afin de prédire le futur. Ces calculs sont affinés à plusieurs reprises jusqu'en 1936 et, immédiatement, l'*Alliance nationale française contre la dépopulation* va exciter le réflexe de peur et annoncer la faillite prochaine du système de pensions. Augmenter l'âge de la retraite leur paraissait s'imposer et, effectivement, l'admission à la pension fut repoussée de 60 à 65 ans peu après la Deuxième guerre mondiale.

LA SOLIDARITÉ EN QUESTION

Durant l'entre-deux-guerres, les partis de gauche et de droite s'affrontaient moins sur le principe des pensions que sur leur mode de financement. Pour les premiers, l'ouvrier mourant plus

jeune que les personnes aisées, allait cotiser toute sa vie pour n'en profiter que trop brièvement. En termes plus crus, les pauvres payeraient toute leur vie active pour les pensions des riches... Pour la gauche, c'était donc non pas les cotisations individuelles mais bien l'impôt sur le revenu qui devait alimenter les fonds de retraite, ce qui était politiquement inacceptable pour la droite. Pourtant, un peu partout, c'est le système de cotisation qui s'est imposé dans le cadre d'un compromis très global, un compromis qui, à beaucoup d'égards, a fondé l'état-providence. Ce dernier incluait la mise en place d'assurances médico-sociales permettant à tou-te-s d'accéder à des soins de santé de qualité. Les acteurs en présence acceptaient que les sociétés capitalistes soient et restent inégales sur le plan socio-économique, mais ils partageaient une sorte de foi technocratique en la capacité de la science, de la médecine, à corriger les pénalités biologiques produites par l'inégalité. Clairement, les grands textes fondateurs de l'Etat-providence en Europe se

donnent pour objectif d'effacer ce que l'on appelle la «mortalité différentielle», c'est-à-dire la pire injustice qui soit, celle devant la mort. Une fois ce but atteint, la querelle sur le mode de financement perdait de son sens et pouvait être érudite.

ÉGALITÉ FACE À LA RETRAITE: L'ÉCHEC DES 30 GLORIEUSES

Or, la sécurité sociale n'a pas atteint son but. Alors même que l'Etat-providence s'épanouissait dans un contexte de croissance fabuleuse – les Trente Glorieuses –, l'écart de mortalité entre les groupes sociaux ne s'est pas réduit, il s'est creusé ! En Angleterre en 1949–1953, les travailleurs non-qualifiés mouraient 32% plus que les professions et cadres supérieurs. En 1970–1972, le fossé a atteint 79%. En France, le même écart est passé de 118 à 179% entre 1955–1959 et 1975–1979. Étonnamment, durant la dépression des années 1973–1990, ces disparités sont restées stables au lieu de s'accroître. Tout ceci ne signifie pas que la sécurité sociale a échoué, car la mortalité a spectaculairement reculé et l'espérance de vie progressé à un rythme soutenu. Mais, les personnes aisées profitent beaucoup plus de ces progrès que les petites gens. Il y a à cela de multiples raisons, dont une des plus fondamentales est la complexité du système, qui est dès lors utilisé beaucoup plus efficacement par ceux qui ont un fort capital culturel que par ceux qui ont un bas niveau d'éducation.

ROMPRE LE TABOU DE LA MORTALITÉ DIFFÉRENTIELLE

Cette question de la mortalité différentielle est une

sorte de tabou; il y a très peu d'études et de données disponibles. En effet, affirmer l'échec de la sécurité sociale peut sembler donner des armes à ceux qui veulent la démanteler. Mais le dogmatisme n'est pas de mise car c'est la nature même du contrat social qui a fondé l'Etat-providence qui est ici brisée. Aujourd'hui peut-être encore plus qu'avant, les pauvres payent pour les pensions des riches. Les politiques sociales portant sur la vieillesse, les vieillards, les pensionnés, doivent réduire et non accroître le fossé. La flexibilité, ce mot et ce concept hautement respectables qu'une certaine économie a dévoyé, peut en être le nouveau fondement. Cela implique de rompre une égalité factice – tout le monde part à la retraite à 65 ans – et d'accepter que partent plus tôt ceux que le travail a usé, et que d'autres puissent continuer plus tard. Ces derniers cotiseront plus longtemps pour le plus grand bien des premiers...

VERS UNE RETRAITE FLEXIBLE

En l'an 2000 en Suisse, les hommes de 65 peuvent encore espérer vivre 16,7 ans, les femmes encore 20,6 ans. Parmi ces années à vivre, respectivement 13 et 15/16 sont des années sans incapacité, sans handicap grave. Ce sont les «bonnes années» dont rêvent tant de petites gens, et que l'on peut mettre en rapport avec les 35 à 40 années durant lesquelles ils ont payé pour le premier et le deuxième pilier. Au bon sens populaire fait écho la vision macro du scientifique. Comme l'écrit Yannick Forney dans la dernière édition de l'Atlas des personnes âgées en Suisse: «La charge des 'non-actifs' était plus lourde au début du siècle que de nos jours, puisque l'on comptait [en 1900] 9 personnes 'dépendantes' pour 10 personnes d'âge intermédiaire, alors qu'aujourd'hui [2000], elles ne sont plus que 6. L'allègement de la 'charge' des jeunes n'a été que fort peu contrebalancé par l'accroissement du poids des âgés». Le catastrophisme n'est pas de mise. Mais la défense dogmatique de systèmes qui fonctionnent mal ne l'est pas davantage.

LA REDISTRIBUTION AVANT TOUT

Contrairement à ce que veut nous faire croire le Conseil fédéral, le financement de l'assurance-vieillesse ne dépend pas uniquement de l'évolution démographique mais aussi et surtout de variables économiques et... politiques. Si le nombre de retraité-e-s augmente, trois voies sont possibles: augmenter le financement, diminuer le niveau des prestations, changer le rapport entre actifs et inactifs. Les projets du CF se confinent dans les politiques de retranchement des prestations. Non seulement, il a exclu tout nouveau financement, mais, en plus, il néglige toutes les politiques qui pourraient améliorer le rapport actifs-inactifs, telles des politiques assurantielles et migratoires qui pourraient par exemple susciter une augmentation du taux de fécondité.

DOSSIER : RETRAITES : RÉPLIQUE À LA DROITE

Le droit à l'AVS: une question d'équité

A fin septembre, les Chambres fédérales ont lapidé toutes les propositions de la gauche pour une retraite flexible et accessible à tou-te-s. Le concept des 40 ans de cotisation ouvrant le droit à la retraite reste pourtant la seule solution équitable.

Stéphane Rossini,
Conseiller national, Haute-Nendaz

En ne proposant d'abord la 11^{ème} révision de l'AVS que sous l'angle financier, le Conseil fédéral a élevé l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. La promesse de flexibilisation (10^{ème} révision) n'a pas été tenue, puisque seuls 140 millions de francs y sont alloués, ce qui ne correspond même pas à l'économie du passage à 65 ans!

Les catégories de salarié-e-s à bas revenus sont donc clairement

préférées. Pour pallier ces injustices, la gauche a proposé, d'une part, d'augmenter les moyens à disposition de la flexibilisation et, d'autre part, de moduler le taux de réduction des rentes selon le revenu. De plus, une proposition pour déterminer l'ouverture du droit en fonction de la durée de cotisation au régime (40 ans, soit 160 trimestres effectifs) a été défendue. Ces propositions ont toutes été rejetées. Seuls les biens lotis pourront peut-être anticiper leur départ en retraite.

ET LA RÉALITÉ ?

Si la droite n'est pas entrée en matière sur l'analyse rigoureuse des tenants et aboutissants du concept des «40 ans», on regrettera surtout que le Conseil fédéral ne s'en soit pas préoccupé. Un grossier chiffre estimant le coût de la proposition à 2,5 milliards de francs a, en commission et au Parlement, «tué» purement et simplement l'idée. Pourtant, la réalité économique et sociale vécue par les travailleuses et travailleurs ne permet pas d'ignorer la nécessité de prendre en considération les inégalités qui influencent les conditions d'accès à la retraite. Dès lors que le marché exclut plus tôt les personnes actives, on ne peut proposer comme seule réponse à la progression des dépenses de l'AVS une élévation de l'âge de la retraite.

INÉGAUX DEVANT LA MORT

La vieillesse et la mort dépendent des conditions économiques et sociales des individus. La probabilité de décès des hommes entre 35 et 60 ans connaît de fortes variations: de 8% à 11% pour les professions de l'enseignement ou libérales et les cadres supérieurs; de 11% à 20% pour les artisans, agriculteurs et ouvriers qualifiés; de 20 à 28% pour les ouvriers spécialisés ou les manœuvres; entre 60 et 75 ans, la proportion oscille de 27 à 46% pour les valeurs limites. Quant à la part des décès entre 45 et 65 ans, elle est de 9% environ pour les exploitants agricoles et les enseignants, 15% dans l'hôtellerie; 21% dans le bâtiment et près de 30% pour les manœuvres et les concierges.

INÉGAUX DEVANT L'INVALIDITÉ

S'agissant des incapacités de travail à 65 ans, la proportion est de l'ordre de 2% pour les professions libérales; à l'opposé, de 17% pour les ouvriers peu ou pas qualifiés. Sont devenus invalides entre 45 et 65 ans,

à Genève, par exemple: 2,9% des scientifiques, 6,2% des enseignants, 16% des électriciens; 25% des concierges; 31% des manœuvres d'usine, 40% des travailleurs du bâtiment.

INÉGAUX DEVANT LA RETRAITE

L'anticipation de l'âge de la retraite exprime de grandes disparités. Selon l'OFS, durant la période 1991-2000, les taux de retraites anticipées (hommes 62-64 ans et femmes 59-61 ans) ont fortement varié selon les types d'activités économiques. Exemples: 50% pour les transports, les communications et les administrations publiques; 37% pour activités financières et les assurances; près de 30% pour les industries manufacturières; 20% dans l'enseignement; 14% dans la construction; 7% dans l'agriculture. Ajoutons encore les inégalités de revenus. Les rentes AVS ne couvrent pas les besoins vitaux; les contributions de la LPP sont très inégalitaires.

CONTRADICTIONS

Dans ce contexte, la démographie est l'alibi d'une élévation de l'âge de la retraite à 67/68 ans, qui évite de discuter fondamentalement du marché du travail, de la formation continue, des conditions de travail, des injustices. Comment ne pas tenir compte de l'exclusion du marché des travailleurs «âgés»? Comment ne pas admettre que l'on transfère des charges sur l'assurance-chômage, voire l'AI, puis l'aide sociale... stigmatisante et humiliante? Que dire des gens aux métiers les plus pénibles et les moins rémunérés, qui seront encore les plus défavorisés face à la retraite (rentes plus basses et perçues moins longtemps)? Nier ces réalités est inacceptable et dangereux pour la cohésion sociale.

40 ANS: C'EST POSSIBLE !

L'idée d'une retraite après 40 années de cotisation doit être maintenue. Le Parlement n'en voulant pas, une initiative populaire (en parallèle d'un référendum contre la 11^{ème} AVS) pourrait être envisagée. Ce n'est qu'avec un minimum de vision d'ensemble sur le contexte au sein duquel s'inscrit l'AVS que l'on sera en mesure de poser les bases d'une réflexion rigoureuse, pertinente et constructive. Faut-il pour cela laisser au vestiaire les slogans et avoir l'envie, au moins, de réfléchir !

UN NOUVEAU FOSSÉ ?

Le fossé entre les Romands et les Alémaniques est bien connu depuis un fameux dimanche noir. Et à chaque votation la population découvre, via des analyses toujours plus pointues, l'écart qui se creuse entre les villes et la campagne. Plus récemment, l'attaque de Pascal Couchepin sur la retraite risque bien de produire un nouveau gouffre, entre les générations cette fois-ci. En effet, cette attaque frontale contre la solidarité intergénérationnelle, relayée et défendue par la droite bourgeoise, n'est autre qu'une déclaration de guerre au pacte qui unit depuis plus de 50 ans les diverses générations au sein de notre société.

Avec la mise sur pied de l'AVS, les aîné-e-s de ce pays obtiennent un droit fondamental: pouvoir vivre pleinement et en toute quiétude leur retraite, sans être dépendant de la cellule familiale. Cette garantie était octroyée par la population active.

Or, depuis quelques temps, les clivages opposants jeunes et aînés de la société sont régulièrement mis en lumière. Et pour cause: les fonds de pensions engendrent par leurs exigences de rendements des licenciements massifs dans les entreprises, car seules ces «charrettes» permettent de faire monter les actions suffisamment en bourse pour obtenir les taux escomptés. De facto, les aînés attaquent et péjorent le travail de celles et ceux qui sont sensés financer leur retraite. De plus, on devient «senior» de plus en plus vite dans une entreprise et, à partir de 50-55 ans, il faut laisser la place aux jeunes loups... A cela s'ajoute désormais les attaques sur les assurances sociales, notamment la remise en question de l'âge de la retraite, qui provoquent un malaise chez les jeunes: ils paient pour les inactifs, mais, avec le démantèlement annoncé de l'AVS, ils se demandent légitimement s'ils pourront un jour en bénéficier.

Aujourd'hui, le vrai courage politique n'est pas d'opposer les générations pour imposer des vues néolibérales. Le vrai courage politique est d'aller chercher l'argent où il se trouve et de le redistribuer selon les besoins de tous les membres de la société.

Stéphane Montangero

DOSSIER : RETRAITES : RÉPLIQUE À LA DROITE

AVS : histoire d'une naissance difficile

A l'instar d'autres progrès sociaux d'Helvétie, l'élaboration de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS) fut longue et chaotique. Retour sur ce parcours entre revendications syndicales, attentisme gouvernemental et votations populaires...

Par Jean-Jacques Monachon,
Historien et chargé de recherche,
Lausanne

Le 6 juillet 1947, l'assurance vieillesse et survivants était plébiscitée par le peuple: avec un taux de 80% de participation, 80% des votants acceptaient la loi. Il se sera écoulé plus de soixante années entre sa première évocation et son exceptionnelle acceptation. L'histoire de la réalisation de l'AVS est lente, dilatoire et pleine de revirements consensuels entre tenants de l'assistance et de l'assurance, entre promoteurs d'une meilleure justice sociale organisée par l'Etat et opposants farouches de l'étatisation de la prise en charge individuelle.

LA SOLIDARITÉ BISMARCKIENNE CONTRE LE PÉRIL ROUGE

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'Allemagne donnait le ton en terme d'assurances sociales étatiques. En effet, pour lutter, entre autre, contre l'influence des socialistes, le chancelier Bismarck avait imposé entre 1883 et 1889 des assurances obligatoires pour la maladie, les accidents ainsi que pour la vieillesse et l'invalidité. En Suisse, comme dans tous les pays industrialisés, un débat commença à s'instaurer sur l'assurance vieillesse. A l'époque, certains mutualités de secours et des caisses d'entreprise commençaient à étendre leur couverture à la vieillesse. Mais seuls ceux qui pouvaient rester au sein de la même entreprise avaient l'espoir de bénéficier de ces «chaînes dorées», basées sur la capitalisation d'une partie du salaire.

REVENDICATIONS ET TERGIVERSATIONS

C'est à l'ancêtre du

Parti socialiste, la société du Grütli, que l'on doit la première mention de la réalisation de l'AVS dans une revendication politique, et ceci dès 1886. Au cours du demi-siècle qui va suivre, le financement sera toujours l'écueil majeur d'une création de l'AVS: il fallait en effet financer une œuvre qui devait profiter aux personnes les plus faibles économiquement mais sans les écraser par les cotisations et sans trop mettre à contribution ni l'argent public, ni celui du patronat ou des rentiers.

GRÈVE GÉNÉRALE ET BASES CONSTITUTIONNELLES

En 1919, pour répondre à une des revendications des organisateurs de la Grève générale de

novembre 1918 qui portait sur la réalisation de l'AVS, le Conseil fédéral soumettait un message à l'Assemblée fédérale concernant l'attribution à la Confédération du droit de légiférer en matière d'assurance invalidité, vieillesse et survivants. Après avoir renoncé à l'impôt successoral qui aurait dû marquer la volonté de toucher aussi la propriété et pas seulement l'imposition de la consommation populaire (tabac, bière), un projet du Conseil fédéral fut accepté par le peuple le 6 décembre 1925. Les bases constitutionnelles de l'AVS étaient posées et l'administration fédérale put alors se mettre au travail, mais dans un climat attentiste, renforcé par les incertitudes de la crise économique.

OPPOSITIONS À L'ASSURANCE, PERMANENCE DE L'ASSISTANCE

En 1931, un référendum était lancé par les milieux conservateurs. Pour de nombreuses raisons (oppositions réunies des conservateurs fédéralistes et de l'extrême gauche, mais aussi du fait que les cotisations étaient très élevées pour les salariés et les rentes minimales), l'AVS fut repoussée par le peuple le 6 décembre 1931 par trois cinquième des votants. Il s'installa alors le sentiment général que le peuple était opposé à l'AVS.

Au seuil de la Deuxième guerre mondiale, les personnes âgées dans le besoin étaient toujours prises en charge par l'assistance. Ce qui était contraire à l'esprit de l'article 34 quater de la Constitution, mais qui permettait de colmater les brèches de la législation sociale. Au cours de la guerre, le financement des subventions a souvent été augmenté pour faire face à une misère croissante.

LA MOBILISATION, TERREAU DE L'INITIATIVE

Mais durant la Seconde guerre mondiale, on va assister à un changement de rythme important dans le traitement du dossier de l'AVS. En raison de la situation

COMPTABILITÉ CRÉATIVE ET CAISSE DE PENSION

La Suisse, elle aussi, a connu ces «petites contrariétés de management», diront certains, qui ont fait le malheur des employés de *Enron* lors de la découverte des déficits abyssaux et des malversations de la direction du consortium étasunien, en particulier avec sa caisse de pension. Plus près de chez nous, c'est l'*ASCOOP*, une caisse de pension regroupant les employé-e-s de 182 entreprises de transports publics et forte de 14'000 membres – 9'500 cotisant-e-s pour 5'000 bénéficiaires – qui s'est illustrée l'année dernière. Certes, de manière moins spectaculaire qu'*Enron*, mais néanmoins révélatrice de certaines pratiques de gestion.

L'*ASCOOP* a été l'une des premières caisses de pension suisses à «moderniser sa gestion», c'est-à-dire à investir en bourse une part non négligeable des capitaux appartenant à ses membres dans le domaine du capital-risque notamment. L'effondrement des cours de la bourse aidant, ces actifs placés dans le «capital-risque» se sont rapidement transformés en passifs tout court, l'*ASCOOP* présentant une perte de 10% sur actifs en 2001, soit 250 millions de francs.

Plus que la plongée des cours boursiers, c'est bien les faits de gestion de deux dirigeants de l'*ASCOOP*, démissionnaires en juillet 2002, Jean-Claude Düby et Peter Joss, qui intrigue. Ce dernier, déjà «démissionné» de la direction de *Mittelthurgaubahn* pour «fautes de management graves», avait en effet placé avec l'aide de son collègue une partie des actifs de l'*ASCOOP* dans *Proprietary Industries PPI*, une société canadienne dont J.-C. Düby et P. Joss étaient par ailleurs membres du Conseil d'administration. Les fonds placés représentaient 12% du capital de *PPI*, des fonds qui en raison de placements ratés ont été perdus pour l'*ASCOOP*, faisant ainsi tomber son niveau de couverture en dessous de 95%. De la gestion active donc.

Source: *Le Temps*, 16.08.2002

politique très particulière que vivait la Suisse durant le deuxième conflit mondial (l'Assemblée fédérale avait accordé les pleins pouvoirs au Conseil fédéral en 1939), des arrêtés urgents ont été adoptés et ont permis à la sécurité sociale suisse de changer de visage. L'Arrêté instaurant les caisses de compensation pour les soldats mobilisés (avec la répartition des cotisations des actifs vers les inactifs) servira de modèle pragmatique à ceux qui tenaient à faire enfin aboutir l'assurance-vieillesse. En juin 1940, l'USS proposa de maintenir les cotisations et les caisses de compensation après le conflit et de les utiliser pour une future AVS. Une initiative était lancée à Genève par un comité qui, devant le succès rencontré par cette initiative au niveau fédéral et par les nombreux ralliements politiques enregistrés, se transforma en *Comité suisse d'action*. Ce dernier déposa en juillet 1942, une initiative populaire munie de 179'910 signatures demandant la conversion des caisses de compensation en caisse AVS.

RECONFIGURATION FAVORABLE

Parallèlement, des cantons

demandaient à la Confédération de reprendre les travaux sur une AVS fédérale. Même le Vorort reconnaissait la nécessité d'aller vite en besogne, tout en défendant le rôle que pouvaient jouer les assureurs privés dans ce dossier. Du côté du Conseil fédéral, alors qu'en 1943 le responsable du Département de l'économie publique, le radical Stampfli, mettait en avant l'impossibilité de réaliser l'AVS, son discours du 1^{er} janvier 1944 en tant que président de la Confédération annonçait l'AVS comme prioritaire. Cette déclaration était bien évidemment l'aboutissement d'une politique de longue haleine. Mais, on peut aussi la voir comme la conséquence de la récente élection du premier Conseiller fédéral socialiste (dont le parti exigeait une réalisation rapide de l'AVS), ainsi que du changement politique général sur le front de la guerre avec une armée rouge qui va terrasser les nazis.

LES SYNDICATS PARTAGÉS ENTRE GESTIONS PUBLIQUE ET PARITAIRE

Du côté des syndicats, il y eut différentes réactions face à la montée en puissance de l'AVS. En

général, les syndicats n'étaient pas intéressés à voir se réaliser un système global d'assurances sociales, car il allait remettre en question la gestion paritaire des caisses d'entreprises. La FOMH (Fédération

des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie) par exemple, était contre l'AVS car elle voulait des caisses d'entreprise gérées en collaboration avec le patronat. Lorsque l'idée de l'AVS commença à s'imposer, elle demanda de ne pas supprimer toutes les œuvres d'entraides réalisées dans le cadre professionnel. Le souci des syndicats portait essentiellement sur le maintien et la création des places de travail dans le contexte de la fin des hostilités.

L'AVS RASSEMBLE

Malgré une gauche quelque peu divisée sur la réalisation immédiate de l'AVS, on assista à une mobilisation sans précédent dans l'espace politique suisse autour du *Comité suisse d'action*. Dès l'année 1943, l'AVS occupait une place importante dans le débat public: plus les perspectives de l'après-guerre se clarifiaient, plus le rôle d'«amortisseur social» de l'AVS devenait acceptable par tous ceux qui l'avait si longtemps refusé. Après avoir été décliné sur tous les tons durant le conflit, le concept de la communauté nationale soudée par la menace, trouvait une réalisation qui instaurait la solidarité entre les générations.

PHOTO PIETRO CAVADINI, USS



FONDS DE PENSIONS : DANGEREUX, INEFFICACES ET INUTILES

Les fonds de pensions font planer de nombreux dangers sur les structures économiques et sociales. Premièrement, ils déstabilisent les marchés financiers internationaux car jamais dans l'histoire une telle concentration de capitaux n'avait été atteinte. Ils provoqueraient ensuite une baisse des montants des retraites, car après avoir provoqué une surévaluation des cours au moment du lancement des fonds, le prix des actions connaîtra une sous-évaluation au moment du départ en retraite des générations de *baby-boomers*, et donc une baisse du montant des retraites. Participant à l'aggravation des inégalités, le système de retraite fondé sur les fonds de pensions est conçu pour transférer les risques financiers et boursiers des entreprises vers les salariés et retraités. L'influence de ces fonds sur la gestion des entreprises est devenue très importante, poussant les équipes dirigeantes à adopter des stratégies dont le seul but est de maximiser à court terme le rendement des actions. Et comment ? En faisant pression sur l'emploi et les rémunérations des salariés, bien sûr. Comme le dit Jacques Nikonoff, économiste et président d'Attac-France, «le maintien de la retraite des uns est obtenu par la baisse des salaires, de l'emploi et de la retraite des autres ...».

De plus, les performances financières des fonds de pensions sont médiocres. Contrairement aux fourchettes de 6 à 10 % souvent promises par les évangélistes du marché, une étude montre en France que le rendement de ces fonds, inflation déduite, serait bien plus faible sur de longues périodes (3,82% sur 22 ans et 0% sur une période de 150 ans). Il est également faux d'affirmer que les fonds de pensions présentent un avantage démographique. Les pensions qui seront versées en 2030 dépendront des conditions économiques de 2030, quelle que soit la technique financière utilisée. Comme tout inactif, le retraité vit d'un prélèvement monétaire opéré sur la richesse produite par les actifs du moment. Il faut donc récuser l'argument selon lequel nous serions obligés de changer de système de retraite pour faire de la capitalisation parce que nous avons un problème démographique. Les évolutions démographiques n'imposent qu'une seule chose: que la part du PIB versée aux retraités s'accroisse.

Pour en savoir plus : «La Comédie des fonds de pensions», Jacques Nikonoff, Editions Arléa, Paris, 2000

DOSSIER : RETRAITES : RÉPLIQUE À LA DROITE

Le système de retraite argentin au cœur de la tourmente

Laboratoire des politiques néolibérales, l'Argentine, écrasée sous le poids de sa dette et terrassée par la crise économique de fin 2001, réduit drastiquement les prestations, non sans conséquences.

Raphaël Parchet
Assistent à l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne.

Annoncée comme une solution miracle, la capitalisation du système public argentin de retraite au milieu des années 90 n'a de loin pas tenu ses promesses. Bien au contraire, celui-ci connaît actuellement une des plus graves crises de son histoire. Son pilier public est emporté par un déficit financier qui aggrave l'endettement de l'Etat et affecte directement les prestations de ses affiliés. La couverture de la population connaît une diminution alarmante dont les premiers à en souffrir seront les citoyens les plus vulnérables, soient les victimes des politiques économiques néolibérales des années 90. Voici quelques éléments d'un exemple à ne pas suivre.

UN PILIER PUBLIC SANS CESSER ATTAQUÉ ET... EN CRISE

Lors de la réforme de son système de retraite en 1994, l'Argentine n'avait pas suivi l'exemple de son voisin chilien et avait gardé le choix pour les travailleuses et travailleurs entre un pilier public en répartition et un pilier privé en capitalisation, l'Etat garantissant en outre à toutes les affiliées une prestation de base universelle financée par les cotisations des employeurs.

Ce rôle important accordé à l'Etat sera par contre battu en brèche par les politiques ultérieures du gouvernement Menem (1989-1999) qui réduisit drastiquement les cotisations patronales et chercha sans cesse à avantager le pilier de capitalisation. Les effets pervers de ces efforts ne se firent pas attendre: le pilier public fut précipité dans une crise financière importante,

poussant l'Etat à s'endetter encore plus pour remplir ses obligations. Cet endettement de l'Etat fut une composante essentielle de la crise économique de fin 2001 et le manque de ressource s'est répercuté directement sur les prestations délivrées par le régime public. Les retraites ont été baissées en juillet 2001 de 13%, et n'ont pas été indexées à l'inflation de plus de 40% de l'année 2002, entraînant ainsi une diminution importante de la valeur réelle des prestations, dont les premières victimes sont les retraités d'aujourd'hui.

UNE DIMINUTION DRAMATIQUE DE LA COUVERTURE

Une des vertus présumées de la capitalisation était une meilleure incitation pour les travailleuses et travailleurs à s'affilier au système de retraite. Cette affirmation est amplement

démentie en Argentine qui a connu durant ces dernières années une diminution alarmante de la couverture de sa population. Ainsi, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans sans couverture de retraite est passée de 23% en 1993 à 35% en 2001 et la proportion de ceux qui ne possèdent aucune sorte de revenu est passée de 7,4% à 19%. Avec comme conséquence, un taux de pauvreté chez les personnes âgées qui atteint désormais 30%, dont 6,9% d'indigents. En outre, le nombre d'affiliés qui cotisent effectivement au système a chuté de 77,3% en 1994 à 30,8% en 2001 et les estimations récentes font état qu'en 2015, la moitié des personnes de plus de 65 ans ne recevra pas de prestation de retraite.

Cette diminution de la couverture reflète directement les effets dévastateurs sur l'emploi des politiques économiques néolibérales du début des années 90. La privatisation de la quasi-totalité des entreprises publiques, la libéralisation du commerce et les politiques de flexibilisation du marché du travail ont entraîné une croissance vertigineuse du chômage (plus de 20% en 2002), du sous-emploi (18,6 %) et de la pauvreté (plus de 50%) qui laissent, par manque de ressource, de plus en plus d'Argentins sans couverture de retraite – ni d'ailleurs de santé.

Les défis sont donc grands pour le nouveau gouvernement de centre-gauche s'il entend garder une vocation universelle au système de retraite et non le réserver à une minorité de privilégiés. Pour les autres pays, l'expérience argentine doit être envisagée comme une leçon où la plupart débattent des bienfaits et des méfaits de la capitalisation et désirent privilégier cette dernière au détriment du pilier public.

EVOLUTION DES SEUILS DE L'ÂGE DE LA RETRAITE DANS L'AVS

Lors de l'introduction de l'AVS, en 1948, les femmes, comme les hommes, pouvaient toucher la rente AVS dès 65 ans. Toutefois, lorsque l'homme atteignait 65 ans, la rente de couple était possible si la femme avait atteint l'âge de 60 ans. Les femmes mariées pouvaient donc accéder à une retraite dès l'âge de 60 ans. Le Conseil fédéral avait renoncé à ouvrir cette possibilité pour les femmes seules uniquement pour des raisons financières.

En 1957, l'âge de la retraite des femmes a passé à 63 ans, puis à 62 ans en 1964. En 1979, l'âge-seuil de l'épouse donnant droit à la rente de couple a été relevé à 62 ans dans le cadre des mesures de consolidation mises en place par la 9^{ème} révision de l'AVS. Plus récemment, la 10^{ème} révision de l'AVS a encore relevé l'âge de la retraite des femmes en deux étapes: à 63 ans (en 2001), puis à 64 ans (en 2005).

Aujourd'hui, devant l'alarmisme démographique, la majorité bourgeoise au Parlement fédéral a décidé, dans le cadre de la 11^{ème} révision de l'AVS, de continuer cette politique d'économies sur le dos des femmes: l'âge de la retraite des femmes passera donc à 65 ans. L'économie réalisée, 400 millions, ne sera évidemment pas investie dans l'instauration de la retraite flexible, puisque seulement 140 millions y seront consacrés. La flexibilisation de l'âge de la retraite ne sera donc pas accessible aux bas et moyens revenus (catégorie où les femmes sont surreprésentées).

Décidément, les femmes restent une catégorie de la population corvéable à souhait. A moins que les citoyens, et surtout les citoyennes, s'y opposent par la voie du référendum.

DOSSIER : RETRAITES : RÉPLIQUE À LA DROITE

Europe: la solidarité bat en retraite

Initiative concertée, l'offensive contre les retraites par répartition est lancée au niveau européen. Panorama de la situation au parfum de réduction des prestations.

Arnaud Bouverat

Nous avons Couchevin, ils ont Raffarin, Schröder ou Blair. Mêmes qualités: ils sont prêts à affronter sans compromis possible le salarié-e-s de leur pays. Après la quiétude relative des «Trentes Glorieuses», les attaques contre les assurances sociales sont étroitement liées à la mondialisation financière et à un de ses instruments financiers principaux: les fonds de pension. D'abord l'apanage des pays anglosaxons dans les années 80, le système par capitalisation gagne ainsi progressivement toute l'Europe. Sous prétexte de garantir un meilleur financement, la capitalisation sert ainsi avant tout au développement des marchés de capitaux. En parallèle, les pressions patronales pour un relèvement de l'âge de la retraite se font plus fortes. Tour d'Europe.

GRANDE-BRETAGNE: PAUPÉRISATION

La retraite publique constitue la seule ressource financière pour environ la moitié des Britanniques. Par manque de prévoyance ou incapacité financière, le cap des 10 millions de personnes en difficulté financière a été dépassé voilà 3 ans; on peine dès lors à imaginer les bienfaits d'un système de retraite misant autant sur la responsabilité individuelle. Les gestionnaires de retraites privées viennent pourtant de proposer une refonte complète du système avec pour effet d'élever l'âge de la retraite à 70 ans d'ici 2030 et de réduire la pension nationale de base à 22% du revenu moyen. Ils n'oublient pas de proposer quelques mesures de défense de leurs propres intérêts en

demandant des incitations à l'épargne... Car aujourd'hui, les fonds de pension ne représentent que le quart du revenu moyen des personnes ayant cessé leur activité salariée. Face à cette thatchérisme jusqu'au-boutiste, la population reste hostile au relèvement de l'âge de la retraite.

FRANCE: RAFFARINADES ET DIVISIONS SYNDICALES

En France, la loi Fillon, votée le 24 juillet, porte à 40 ans le nombre d'années de cotisation ouvrant le droit à la retraite et à 41 ans dès 2012. La division des centrales syndicales a permis au gouvernement d'obtenir le soutien de la CFDT, qui représente plus les intérêts des cadres du privé que le reste de la population salariée. Le patronat français, réuni sous l'égide du Medef, exige un allongement des durées de cotisation égal à l'augmentation de l'espérance de vie. Concrètement, cela signifierait étendre la durée de cotisation à 45 ans pour tous en 2020.

Quant aux régimes spéciaux réservés à la fonction publique (RATP, SNCF, EDF, etc.), ils ont jusqu'ici été épargnés par les mesures drastiques de Raffarin. Ce dernier, adepte d'une stratégie de saucissonnage visant à affaiblir l'opposition, ne va pourtant pas tarder à jeter l'opprobre sur ces prétendus «privilegés». Prédiction d'autant plus plausible qu'aucune stratégie n'est mise en place pour garantir aujourd'hui le financement des retraites des entreprises publiques: les fonds propres sont insuffisants, le recours au soutien de l'Etat s'annonce obligatoire, mais au vu des premiers plans du gouvernement, la générosité ne sera pas au rendez-vous...

PHOTO PIETRO CAVADINI, US



ALLEMAGNE : UN RAPPORT PRÉMONITOIRE

En Allemagne, la population active devrait passer de 44 retraités pour 100 actifs aujourd'hui à 78 pour 100 actifs d'ici à 2050. Face à cette évolution, une commission indépendante a été chargée de rédiger un rapport sur les retraites. Celui-ci envisage un relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans, une indexation de la revalorisation des pensions sur le nombre de cotisant-e-s et une plus grande participation au financement de l'assurance «dépendance» des personnes âgées. Schröder prétend ne pas prendre les propositions de la commission pour argent comptant et communiquera son propre projet cet automne. Une chose est sûre, les départs anticipés seront fortement restreints et la réforme entrera en vigueur en 2011.

CE N'EST PAS MIEUX AILLEURS

Le gouvernement italien

a décidé de son côté d'allonger la durée de cotisation de 35 à 40 ans sans consultation des syndicats. Les pays scandinaves ne sont pas en reste: Les Norvégiens attendent un rapport sur les retraites pour octobre. Citée en exemple pour sa retraite fixée à 67 ans, la Norvège voit pourtant ses salariés partir à la retraite plus tôt que les Suisses. Le gouvernement norvégien a d'ores et déjà annoncé vouloir dissuader les travailleuses et travailleurs de prendre une retraite anticipée.

Toutes ces réformes s'engouffrent donc dans une voie d'accentuation des inégalités. Si les gouvernements européens ne peuvent concevoir une augmentation des cotisations, ils misent par contre sur une augmentation de la capitalisation privée, une politique qui a pour seul but de cultiver les profits des nantis et saigner les solidarités intergénérationnelles.

DOSSIER : RETRAITES : RÉPLIQUE À LA DROITE

Défendre et développer l'AVS

Plus qu'une simple sauvegarde des acquis, des syndicats affiliés à l'USS réfléchissent à un renforcement du premier pilier au détriment du second. Motivations et perspectives alors que les Chambres terminent le sabotage de la 11^{ème} révision de l'AVS et que le référendum de la gauche s'annonce inéluctable.

Par Rita Schiavi,
vice-présidente du Syndicat
Industrie et Bâtiment (SIB).
Bâle

Le Conseiller fédéral Couchepin veut semer la panique en annonçant un démantèlement massif de l'AVS. Il souhaite élever l'âge de la retraite et abaisser les rentes par la suppression de l'indice mixte. Par cette entreprise, il veut nous faire croire que seules des coupes dans les prestations, autrement dit des mesures antisociales, permettront d'assurer la viabilité de l'AVS à long terme. Bien entendu, le même Conseiller fédéral reste en même temps discret sur le fait que l'AVS n'est aucunement déficitaire.

L'ACCROISSEMENT DE L'ESPÉRANCE DE VIE N'EST PAS UNE NOUVEAUTÉ

Depuis son introduction en 1947, l'AVS est une réussite. Or, dans les années 50, des critiques prétendaient déjà qu'elle ne serait plus finançable à court terme en raison d'un accroissement continu de l'espérance de vie. Il ne s'agit non pas d'une nouveauté mais d'un processus continu qui n'a pas remis en cause jusqu'ici le financement de l'AVS. Et pour cause; les concepteurs de l'AVS ont choisi un excellent système de financement: les cotisations sont payées sur l'entier du salaire (au contraire d'autres assurances sociales, il n'y a pas de plafonnement du salaire déterminant), les rentes sont adaptées au renchérissement et sont déterminées par l'indice mixte (la moyenne entre l'indice des prix à la consommation

et l'indice des salaires). Parce que l'indice des salaires est inférieur au salaire moyen effectif et que, en outre, seule la moitié de l'augmentation de cet indice est répercutée sur les rentes des bénéficiaires de l'AVS, l'augmentation de la productivité et de la croissance du revenu total qui y est lié ont un effet positif sur les recettes de l'AVS. Ces gains ont jusqu'ici toujours permis de financer les charges supplémentaires liées à l'évolution démographique. L'AVS n'a rencontré des difficultés que lors de crises économiques présentant de hauts taux de chômage. C'était le cas dans les années 70 et au milieu des années 90. Ainsi, l'AVS n'est tombée dans les chiffres rouges qu'à deux reprises, de 1975 à 1979 et de 1996 à 1999. Depuis 2000, l'AVS est à nouveau bénéficiaire. Cette stabilité financière n'est en revanche pas l'apanage du deuxième pilier.

PREMIER PILIER, PREMIER CHOIX ; DEUXIÈME PILIER,...

Contrairement au système par répartition propre au premier pilier, le deuxième pilier vacille sur son socle. Les problèmes sont devenus évidents ces dernières années: le danger de perdre de l'argent au travers de stratégies d'investissements téméraires et spéculatives est grand. Les coûts administratifs sont bien plus élevés en raison de la surabondance de fondations. C'est particulièrement le cas pour les sociétés d'assurance qui financent une administration gourmande et une part de leur profit. En sus, le deuxième pilier est bien plus antisocial que l'AVS: les hauts

revenus profitent bien plus que les salarié-e-s modestes. Les primes de risque ne sont pas prises en charge au niveau de toute la communauté mais chaque groupe d'assuré-e-s assume ses propres risques ce qui conduit à des cotisations extrêmement élevées pour les employé-e-s dont le métier présente un risque élevé d'invalidité (par exemple les travailleurs de la construction). C'est pourquoi nous voulons développer l'AVS et plutôt réduire l'importance du deuxième pilier. Une résolution commune des syndicats SIB et Comedia allant dans ce sens a été acceptée au dernier Congrès de l'USS. Un groupe d'expert a déjà été mis sur pied afin de développer un scénario de refonte de notre prévoyance vieillesse.

L'AVS DOIT ENFIN ASSURER L'EXISTENCE

La Constitution est claire et sans équivoque à ce sujet: l'AVS doit garantir les besoins vitaux des rentières et rentiers. Ce n'est de loin pas le cas aujourd'hui. Nous estimons qu'à l'instar du revenu minimal, une rente minimale

de 3000.- doit être garantie car ce n'est qu'ainsi qu'une personne peut vivre dignement. L'existence doit être pleinement assurée par la rente AVS. Quant au deuxième pilier, il doit assumer la fonction qui est la sienne depuis sa création: permettre aux revenus plus élevés de préserver leur mode de vie. Afin de respecter la disposition constitutionnelle, il ne convient pas seulement de défendre l'AVS, mais aussi de la développer sérieusement. Une première proposition de consolidation prenant la forme d'une 13^{ème} rente AVS a déjà été approuvée par le Congrès de l'USS.

En ce moment, et même si nos projets n'attendent qu'à être concrétisés, il s'agit avant tout de contrer les attaques contre l'AVS. L'USS a d'ores et déjà décidé de lancer le référendum au cas où l'indice mixte est sacrifié dans le plan d'allégement budgétaire de la Confédération. De même, un référendum contre une 11^{ème} révision de l'AVS paraît de plus en plus inévitable.

(Traduit de l'allemand)

EN BREF

En retard d'une guerre

Nicolas Hayek déclarait dans l'édition du Temps du 15 novembre 2000: «Lorsqu'on me demande quand je pars à la retraite, je réponds que, pour moi, seuls les gens qui perdent la guerre connaissent la retraite». Les horlogers retraités du Swatch Group le remercient de leur avoir ouvert les yeux. Ils prient Monsieur Hayek Père de bien vouloir les excuser d'avoir perdu la guerre. Même si l'on ne sait pas de laquelle il parle.

La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration

(Suisse: un essai sur le racisme d'Etat, tome 2, 1942 - 2002)

Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg, Joelle Isler Glauz

Paru en juin 1999, le premier tome de cet essai sur le racisme d'Etat en Suisse couvrait la période 1900-1942. Portant sur la naissance de la «politique des étrangers» et sur l'antisémitisme qui la caractérisait, il évoquait les affinités de celle-là avec le nazisme. Au printemps 1999, la guerre ravageait l'ex-Yougoslavie et la «politique des étrangers» discriminait les ressortissants de ce pays. Ils avaient été Européens, ils devenaient des «ressortissants du troisième cercle». Réputés inassimilables, ils ne se verraient plus attribuer d'autorisations de séjour.

Le second tome paraît en avril 2003. Cet ouvrage couvre la période 1942-2002. Il commence avec la politique de la «barque pleine» proclamée en août 1942 et prend fin avec l'examen de la Loi sur les étrangers (LEtr) que le gouvernement suisse veut faire voter par le Parlement. Elle légalisera la discrimination selon l'origine des bénéficiaires d'autorisation de séjour. En avril 1998, le Comité de

l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale jugeait que «la conception et les effets de cette politique sont dégradants et discriminatoires et, par conséquent, contraires à la lettre et à l'esprit de la Convention [antiraciste de l'ONU]».

L'ouverture d'une nouvelle voie et la remise en question de la conception qui domine encore aujourd'hui animent les auteurs de ce livre. Cette conception est un héritage de la stabilité du système politique suisse. Elle a conservé des valeurs qui sont celles du colonialisme triomphant du XIX^e siècle. Elle a suscité l'aveuglement et la complicité face au nazisme. Le débat sur l'histoire, auquel la Commission Bergier a apporté une contribution décisive, a éclairé la compréhension de ces phénomènes.

Mais elle a survécu à la chute du nazisme et elle a présidé à l'oppression de l'immigration. Avec la LEtr, elle cherche aujourd'hui à faire régresser à son credo néocolonialiste les institutions de ce pays. Cette conception, cette politique constitue un danger pour les personnes qu'elle discrimine et pour tous les habitants de ce pays. Elle

menace non seulement l'immense majorité des habitants de notre planète, mais également tous les Européens dont les gouvernements sont tentés par la discrimination des «extra-communautaires».

Puisse cet essai contribuer

à la poursuite du débat et à la prise de conscience que ce projet de loi doit être combattu et rejeté.

En souscription, au prix de 22.- fr (+ frais de port) éd. CORA, Lausanne, 2003 – ACOR SOS Racisme, CP 328, 1000 Lausanne 9

NON À LA PROHIBITION DE L'AVS!



UNE LOI ABSURDE ET DISCRIMINATOIRE

Le projet de nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) sera bientôt soumis aux Chambres fédérales. Il prévoit de n'octroyer aucune autorisation de séjour aux travailleurs non qualifiés extra-européens.

La LEtr ressemble à s'y méprendre à la politique des trois cercles – que la Suisse a abandonnée en 1998. Elle divise en effet l'humanité en trois catégories bien distinctes:

- les ressortissant-e-s européen-ne-s qui, grâce aux accords bilatéraux, bénéficient de la libre circulation des personnes;
- les extra-Européen-ne-s qualifié-e-s (informaticien-ne-s, ingénieur-e-s, cadres supérieur-e-s, etc), qui pourront obtenir assez facilement un permis de travail;
- et, enfin, les extra-Européen-ne-s non qualifié-e-s, qui se verront refuser l'accès légal au marché du travail.

La LEtr est discriminatoire. Elle ferme les portes de la Suisse à certaines personnes, uniquement en raison de leur nationalité et de leur niveau de qualification. Elle est également absurde d'un point de vue économique. En entravant l'immigration des travailleurs et travailleuses non qualifié-e-s extra-européen-ne-s, alors même que des secteurs comme l'agriculture, la construction et l'hôtellerie dépendent fortement de cette main-d'œuvre, elle favorise l'immigration clandestine et le travail au noir.

Alexandre Mariéthoz

RACISME: UNE BROCHURE CONTRE LES IDÉES REÇUES

De nombreuses idées reçues sont associées aux étrangers. Qui n'a jamais entendu, lors d'une discussion de bistrot, que «la majorité des étrangers sont des criminels». Ou que «plus y aura d'étrangers, plus y aura de racistes». Ou encore que les réfugiés «vivent mieux que nos vieux. D'ailleurs, y roulent souvent en Mercedes».

La LICRA-Valais vient d'éditer une brochure pour tordre le cou à ce genre de clichés.

Savez-vous par exemple que 99% des étrangers n'ont jamais commis le moindre délit? Que les cantons les plus xénophobes sont généralement ceux qui comptent le moins d'étrangers? Ou encore que l'aide sociale octroyée aux requérants d'asile est inférieure de 25% à celle dont bénéficient les Suisses?

Pour commander la brochure «Racisme, immigration et asile: neuf idées reçues à l'épreuve des faits»: valais@licra.ch; CP 867, 1951 Sion; 079/203.96.37.

La Suisse a déjà raté son Sommet Mondial sur la Société de l'Information

S'il fallait écrire un jour un guide pour tous ceux qui veulent faire échouer un sommet onusien, la Suisse pourrait en écrire les plus belles pages avec la préparation du SMSI.

Du 10 au 12 décembre 2003, Genève accueillera la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), la seconde étant prévue à Tunis en 2005. A trois mois de la réunion, la Suisse, qui avait fait des pieds et des mains via l'Office fédéral de la communication (OFCOM) pour obtenir cette réunion, accumule les erreurs et fait preuve d'une absence de conscience politique qui laisse pantois.

ACTE I: MÉLI-MÉLO FÉDÉRAL

Les luttes de pouvoir dans l'administration fédérale atteignent parfois une amplitude hors du commun. Avec la préparation du SMSI, le conflit entre l'OFCOM, chargé de l'organisation de l'étape genevoise avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), et la Direction du développement et la coopération (DDC) a dépassé les espoirs les plus fous, jusqu'à provoquer l'ire de Mme Calmy-Rey et M. Leuenberger lors de la remise à l'ordre, en janvier dernier, de MM. Fust, chef de la DDC, et M. Furrer, directeur de l'OFCOM. Plus occupés à renforcer leurs prés carrés que par la préparation du Sommet, ces deux hauts fonctionnaires avaient oublié, par exemple, que les dates retenues pour le SMSI tombaient en plein sur une réunion des dirigeants asiatiques de l'ASEAN,

limitant de facto leur participation. Début 2003, l'OFCOM ne possédant pas le carnet d'adresses diplomatique de la DDC, avait aussi négligé de faire réserver les dates du SMSI aux délégations étrangères. Enfin, bien malin qui peut dire, aujourd'hui encore, combien le SMSI coûtera à la Suisse, car outre les 15 millions déjà investis par l'OFCOM, des charges incombant aux budgets des offices ne sont toujours pas prises en compte dans la facture finale, ni à l'OFCOM, ni à la DDC.

ACTE II: LA QUESTION TUNISIEENNE

Empêtrée dans ces luttes intestines, l'administration fédérale a donc manqué d'aborder des questions centrales à commencer par celle d'un deal boiteux avec l'UIT, en charge du SMSI pour l'ONU, sur un Sommet en deux étapes dont la seconde aura lieu dans un pays liberticide, la Tunisie. Participer à un processus dont la phase finale se tiendra à Tunis en 2005, où la liberté d'opinion est une vaste plaisanterie, n'a pas vraiment posé problème aux autorités suisses. Quoique. Celles-ci en effet avaient d'abord rechigné à évoquer le sujet, la préparation de Genève 2003 les occupant bien assez disaient-elles. Cependant, l'arrestation de jeunes tunisiens accusés d'avoir surfé sur des sites Internet à «caractère politique»

alors que les délégués accrédités au SMSI se réunissaient pour la conférence préparatoire de février 2003, a fait pâler bien des fonctionnaires fédéraux. Pire, la Tunisie de Ben Ali a eu le bon goût d'enfoncer le clou peu avant la troisième conférence préparatoire de septembre 2003, en nommant le Général Ammar, ex-ministre de l'intérieur et tortionnaire bien connu (*Le Temps*, 20.09.2003) comme responsable pour Tunis 2005. C'est peu dire si la perspective de voir M. Furrer, maître de cérémonie à Genève 2003, serrer la main à l'un des principaux chefs de la répression des opposants au régime Bourguiba, a glacé le sang des fonctionnaires bernois impliqués dans le processus du SMSI...

ACTE III: L'ALIBI DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Comme à Johannesburg, décision a été prise par l'UIT d'organiser un sommet tripartite: gouvernements, secteur privé et société civile. Fortement impliquée via de nombreuses ONG, la société civile a pourtant dû déchanter le 19 septembre dernier lors de la diffusion d'un énième projet de la Déclaration de Principes (DP) du SMSI, déclaration qui sera signée par les Etats

en décembre prochain. Les contributions des ONG ont en effet été élaguées à un point tel que le projet présente, pour les droits de l'Homme par exemple, une situation antérieure à celle de la Charte des Droits de l'Homme de 1948. A cet autisme étatique à l'égard la société civile internationale coïncide celui des autorités fédérales vis-à-vis des ONG suisses engagées dans le SMSI. Ainsi, nombreux sont les thèmes déclarés hors champ par Berne, tel le financement public des infrastructures de la société de l'information, la reconnaissance des logiciels libres, ou encore la promotion des médias communautaires. Quant aux droits de l'Homme, déclaré pourtant thème prioritaire par le Département de Mme Calmy-Rey, on voit quel traitement celui-ci a reçu avec la question tunisienne...

Bref, par sa frilosité, la Suisse aura dépensé plus de 15 millions de francs dans un Sommet qui va permettre à des Etats liberticides, dont son partenaire direct la Tunisie, de signer, et ainsi de saper la crédibilité de documents estampillés du sceau de l'universalité. Bel exploit.

Séverine Tys

CLAUDE RUEY COMBATTANT LE CANNABIS



EN BREF

Et la lumière fut

C'est dans l'adversité que l'humain acquiert toute sa splendeur. L'échec des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún a fait de Joseph Deiss un homme beau. Une beauté dont la vigueur réflexive s'est exprimée au moment où le prudent visionnaire du Département fédéral de l'économie a déclaré désormais «*craindre un monde en développement à deux vitesses*». Prévenus, les 1,4 milliards de personnes vivant sur cette planète avec moins d'un dollar par jour sauront que, bien que dans l'adversité, ils n'auront jamais le temps d'être beaux.

Source: 24 Heures, 16.09.2003

Parole d'apparatchiks: spleen d'automne

Nous sommes les esclaves consentant-e-s et puissant-e-s de vos partis, communaux, cantonaux ou fédéral. Nous voyons tout, sauf ce que l'on nous cache, ou plutôt ce que l'on aimerait nous cacher, l'inavouable, l'incohérent, le côté obscur de la force. Pourtant, nos yeux ne peuvent se détourner de ces noirs desseins et si nos bouches se taisent, nos consciences nous travaillent.

Avez-vous déjà touché du doigt la fébrilité préélectorale ? Ce moment un peu particulier du dernier mois d'une campagne importante où les dirigeant-e-s d'un parti se comportent comme si la fin du monde était proche ? Nous nageons dedans, c'est notre quotidien en ces temps automnaux.

Laissez-nous vous dévoiler l'envers du décor. A environ deux mois d'une échéance électorale importante, le virus gagne d'abord le ou la président-e du parti, à plus forte raison si celle-ci est candidat-e. Les symptômes sont les suivants: cette personne se transforme doucement en un monstre d'égoïsme et d'autoritarisme, oublie les plus simples

notions de politesse et de respect et change d'avis chaque seconde en hurlant que nous ne sommes pas capable de suivre ses raisonnements.

Puis la deuxième phase de la maladie s'installe: la phase de la tétanisation. C'est la plus contagieuse: le ou la président-e, de peur de déplaire, ne décide plus rien et le reste de la direction, trop heureux de profiter de ce répit, se garde bien d'essayer de trouver un remède, à plus forte raison s'ils et elles sont également candidat-e-s. Vous pensez que cette période est relaxante ? Détrompez-vous, car c'est là que les plus consciencieuses d'entre nous entrent en scène: tel-le-s des urgentistes, nous tentons tant bien que mal de garder le parti en vie, de le faire tourner, sans consigne, sans priorité définie, sans véritable but.

S'en suit une lutte acharnée, où nous tentons de garder le navire à flot, bien que le gouvernail soit brisé et que personne ne s'en préoccupe. Il s'agit alors de faire notre possible pour éviter qu'un écueil, plus gros que les autres, ne vienne briser la coque déjà mal en

point. Il faut tenir, encore quelques semaines, jusqu'à la crique salvatrice postélectorale...

Pourtant, certain-e-s président-e-s, certains candidat-e-s semblent immunisé-e-s contre cette étrange maladie. Et les Apparatchiks des régions concernées se prennent à rêver de transfert vers des lieux plus sains. Malgré tous nos efforts, le gène qui permet cette

résistance au mal n'est toujours pas identifié et les espoirs de vacans restent bien faibles.

Nous sommes les Apparatchiks, les esclaves consentant-e-s et puissant-e-s de vos partis, nous n'aimons pas les périodes préélectorales. Vivement les élections, que l'on puisse recommencer à travailler.

Les Apparatchiks

ABSINTHE-CANNABIS: LE CHOC DES CULTURES



Ils l'ont dit...

Le patron du Département de l'instruction publique genevois, Charles Beer, déplore le «manque de lisibilité des réformes scolaires». Pour y remédier, il faudra montrer aux parents que «l'objectif est de tendre modestement vers une amélioration du système dans un cadre où les facteurs multiples rendent les choses beaucoup plus complexes».

Le langage d'Arnold Schwarzenegger est légèrement plus simple. S'il est élu gouverneur de Californie, il appliquera la «règle» qu'il enseigne à son fils de six ans: «Il ne faut pas dépenser

plus que ce qu'on a». Les électeurs californiens seront-ils assez matures pour comprendre ce genre de discours ?

Barbara Polla échauffe des raisonnements plus élaborés que Schwarzie. La conseillère nationale libérale a trouvé un argument imparable pour défendre son projet d'amnistie fiscale générale: «C'est le niveau de la pression fiscale qui détermine la soustraction fiscale. Moins celle-ci est grande, moins grande est la perte fiscale de l'Etat». Conclusion: moins l'Etat prélève d'impôts, plus il sera riche. Subtil, n'est-ce pas ?

Alexandre Mariéthoz

EN BREF

Zisyhaler vs Martadis

Et si J. Zisyadis n'était qu'une copie pirate de F. Marthaler? Question bien légitime si l'on compare le postulat du premier remis au Conseil national le 3 octobre 2002 avec celui du second auprès du Grand Conseil vaudois le 26 novembre 2001. L'osmose des deux esprits sur la nécessité de recourir aux logiciels libres dans les administrations publiques étonne. Outrecoûdant, on en supposerait même que les doigts habiles du candidat popiste au Conseil d'Etat vaudois ont papillonné en jouant du CTRL+C et CTRL+V à l'envi, sauf peut-être sur quatre lignes. Mais à la copie, qui préférera vraiment l'original?

Sources: www.linux-gull.ch/references/postulat-marthaler.html et www.parlement.ch

Hans Peter Tschudi

«Les riches n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des riches»

Hans Peter Tschudi
(1913–2002)
conseiller fédéral
de 1960 à 1973



AGENDA

5 octobre

Parti Socialiste Suisse – NON au démantèlement social - Assemblée des délégué-e-s extraordinaire
15h45, Hotel Bern, Berne

11 octobre

Assemblée Générale d'ATTAC-Suisse
Bâle

19 octobre

Elections fédérales

25 octobre

Jeunesse Socialiste Suisse – Assemblée des Délégués
14h15, Lausanne

25 octobre

Halte à l'occupation – Manifestation organisée par la coalition unitaire contre la guerre et l'occupation de l'Irak
14h 00, Schützenmatte, Berne
Suivie d'une Conférence-débat avec des orateurs et oratrices d'Irak, de Grande-Bretagne et de Suisse
17h00, Reithalle, Berne

6 novembre

Café politique – Quartiers 21 – Quel bilan avant les Conférences de consensus?
20h30, Brasserie La Bavaria, Lausanne

7 novembre

Conférence des secrétaires syndicales à l'égalité
Berne

Du 12 au 15 novembre

Forum Social Européen
Paris - Saint-Denis - Bobigny - Ivry

JAB

1002 Lausanne

Pages de gauche
Mensuel d'opinions socialistes

Temps de parole

Deux avis sur le dernier film de Jean-Stéphane Bron «Mais im Bundeshuus!», ou en français «Le Génie Helvétique», tourné au Palais Fédéral.

Admirable par ses portraits en plans rapprochés qui humanisent les positions des divers protagonistes et par le suspense mis en scène dans les coulisses du palais fédéral, le film de J.-S. Bron fait rire, sourire, énerve et met au centre les émotions des protagonistes, qui avouent ne pas aimer perdre ou qui jubilent d'avoir gagné sur tel ou tel amendement.

En fin de compte, le lobby de l'industrie pharma sort grande gagnante de la projection. Il s'agit donc bien d'un film de politique-réalité. Mais reste en bouche un sentiment mitigé: si le public prend plaisir à découvrir la vie fédérale de cette manière, il ne faut pas pour autant qu'il oublie que la politique n'est pas un jeu.

Il faut aller voir «Le Génie Helvétique», et il faut que les gens qui ont vu ce film disent aux autres d'aller le voir. Mieux qu'un cours sur nos Institutions, il montre les lobby aux dents acérées qui se cachent derrière la droite; il montre comment fonctionnent les rouages d'un système faisant l'éloge de gens qui n'agissent dans les sphères de l'Etat que pour mieux l'écraser, et anéantissent tout projet légal constructif qui défendrait l'intérêt du plus grand nombre.

Surtout, il faut montrer ce documentaire dans les écoles, les gymnases et les écoles professionnelles. Pour que les jeunes, l'avenir de ce pays, n'arrivent plus en première année de droit sans savoir ce qu'est un Parlement (expérience vécue et, ma foi, relativement courante); pour qu'ils aillent voter, ayant pris conscience que quelques insoumis luttent encore pour donner un sens au mot «solidarité», qui lui seul permettra de préserver une certaine qualité de vie pour toutes et tous.

Stéphane Montangero

Jean Tschopp